COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur: Martine AUBRY

18/235 Procès-verbal de la séance du 6 avril 2018.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil

Municipal du 6 avril 2018.

18/236 Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22

Le Conseil et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Municipal

prend acte Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des

articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

18/237 Conseils de quartier - Désignation des conseillers de quartier.

Adopté à

l'unanimité Par délibération n° 18/6 du 26 janvier 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la

liste nominative des Conseillers de quartier qu'il convient de compléter aujourd'hui, suite

à de nouvelles intégrations et à la démission de Conseillers de quartier.

18/238 Le Conseil Municipal prend acte

l'unanimité

Examen de la gestion de la Ville de Lille pour les exercices 2012 et suivants, de l'exercice des compétences scolaires et périscolaires sur le territoire et de la gestion des opérations funéraires - Rapports d'observations définitives de la Chambre

Régionale des Comptes des Hauts-de-France

En application des articles L. 211-3 et L. 211-4 du code des juridictions financières (CJF), la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France a examiné la gestion de la Ville durant les exercices 2012 et suivants, l'exercice des compétences scolaires et périscolaires, et la gestion des opérations funéraires. Aux termes de l'article L. 243-6 du CJF, les rapports d'observations définitives de la Chambre du 30 avril et du 5 juin 2018 sur ces gestions doivent être communiqués par l'exécutif de la collectivité territoriale à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Ils font l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante. Ils sont joints à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donnent lieu à un débat. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ces rapports.

18/391 Changement de dénomination de la rue de Paris en rue Pierre Mauroy - Adopté à Indemnisation de commerçants et sociétés - Compléments.

Par délibération n° 18/112 du 6 avril 2018, le Conseil Municipal a approuvé les principes d'indemnisation des commerçants de la rue Pierre Mauroy et décidé d'indemniser neuf entreprises. Deux nouvelles entreprises ont présenté des demandes à la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des indemnisations à ces entreprises pour un montant total de 593,51 €

Séance du 22 juin 2018

Rapporteur: Mélissa MENET

HELLEMMES

18/239 Adopté à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention complémentaire à l'association Boxe française Quinquinnoise.

L'association Boxe Française Quinquinnoise, qui a pour objet la promotion de la boxe sur le territoire de la commune associée d'Hellemmes, souhaite développer son activité pour proposer un service accru aux Hellemmois. Afin de l'aider dans son organisation et dans le développement de nouvelles activités sportives, l'association sollicite le versement d'une subvention complémentaire de 1.000 € Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

18/240 Adopté à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention exceptionnelle au collectif Renart.

Depuis 2017, une quinzaine de jeunes hellemmois âgés de 12 à 16 ans ont participé à la création des œuvres sur les murs de l'Akado Epine et Dombrowski, action qui se prolongera avec la création d'un mur participatif et évolutif dans le quartier de Dombrowski, projet auquel les habitants seront également associés. A ce titre, le collectif Renart sollicite une subvention exceptionnelle de 1.000 € Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

18/241 Adopté à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Hellemmes Organisation Cyclisme.

L'association Hellemmes Organisation Cyclisme, qui a pour objet la promotion du vélo sur la commune associée d'Hellemmes, organise depuis plusieurs années « le Guidon d'Or ». Afin de l'aider dans son organisation et dans la préparation de ce grand évènement, l'association a sollicité une subvention de fonctionnement de 15.400 € Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

18/242 Adopté à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Versement de la subvention CAF Prestation de Service CEJ aux associations relevant de la Petite Enfance au titre de l'acompte 2017.

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, il est prévu le versement d'une prestation de services par la Caisse d'Allocations Familiales. Cette prestation ayant été versée à la Commune, il convient de la reverser aux associations concernées : l'association Graines d'Acacias pour son lieu d'accueil parents enfants et le Club Léo Lagrange pour sa ludothèque. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.376,26 €à l'association Graines d'Acacias et 2.553,28 €au Club Léo Lagrange.

18/243 Adopté à la majorité

Commune associée d'Hellemmes - Dispositif de stewards urbains - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association CITEO ADEMN.

L'action de l'association CITEO ADEMN est reconnue comme améliorant durablement les relations sociales dans les espaces ouverts au public et contribuant activement à l'attractivité des espaces de vie collective. La démarche qu'elle propose sur le territoire communal s'inscrit en cohérence avec les dispositifs de gestion de l'espace public existants et intègre, au cœur de sa mise en œuvre, les logiques de création et de maintien durable de relations positives et de convivialité dans les espaces publics de la ville et entre les habitants/usagers. Dans la mesure où cette action amène une plus-value certaine en termes de cohésion sociale, de tranquillité publique et de valorisation du cadre de vie, l'association a proposé à la Commune de la reconduire en 2018. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 100.000 €à cette association.

18/244 Adopté à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Dispositif des emplois d'avenir - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association INSERSOL.

L'association INSERSOL est une association d'insertion qui œuvre en faveur de l'insertion professionnelle, la remobilisation sociale et la réadaptation progressive du monde du travail de personnes en grande difficulté. Depuis 2014, la Commune soutient cette association par le biais d'un dispositif de brigade verte et depuis 2017 par le biais d'un dispositif de brigade propreté. Afin de réaliser ces actions, l'association a sollicité la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 66.427 €à l'association INSERSOL.

18/245 Adopté à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.

Depuis de nombreuses années, le réseau national des CIDFF contribue à faire avancer les droits des femmes et à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers des actions menées sur le terrain par ses équipes pluridisciplinaires. L'association CIDFF effectue depuis 2015 des permanences juridiques mensuelles en mairie d'Hellemmes et sollicite à ce titre une subvention de fonctionnement de 3.000 € Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

18/246 Adopté à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Festival des Popotes Roulantes du 8 septembre 2018 - Tarification.

Pour la troisième année consécutive, la Commune associée d'Hellemmes souhaite organiser un « Festival des Popotes Roulantes » qui se déroulera le 8 septembre 2018 au Centre Gustave Engrand. L'entrée étant payante, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les tarifs des droits d'entrée à ce festival.

18/247 Adopté à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Mise à disposition de locaux et équipements auprès d'associations durant la saison 2018-2019 - Fixation de la redevance - Gratuité.

La Ville souhaite mettre à disposition de certaines associations des locaux et équipements pour faciliter leur fonctionnement durant la saison 2018-2019. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider la gratuité de la mise à disposition de ces locaux et équipements aux associations.

18/248 Adopté à l'unanimité

Commune associée d'Hellemmes - Mise à disposition à la société Billie Ness Production de la piscine Tournesol - Fixation de la redevance d'occupation.

La société Billie Ness production a sollicité la Commune associée d'Hellemmes afin de procéder à des prises de vues et enregistrements d'une demi-journée, au sein de la piscine Tournesol, sise rue du Progrès à Hellemmes, dans le cadre du tournage d'un court métrage. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance d'occupation de la piscine Tournesol d'Hellemmes à 404,25 €pour une demi-journée de tournage.

Séance du 22 juin 2018

Rapporteur: Roger VICOT

LOMME

18/249 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Pôle des Arts et Cultures Numériques - Subvention FEDER pour les actions de préfiguration.

Dans le cadre du projet du Pôle des Arts et Cultures Numériques (PACN) et de la programmation 2014-2020 du Programme Opérationnel FEDER, la MEL porte les dossiers de demande de subvention pour ses projets numériques et y associe les collectivités volontaires. La Commune a proposé l'inscription du projet de préfiguration du PACN. Ce projet comprend une 1ère mission ayant pour objectif l'élaboration d'un plan de préfiguration du PACN entre 2018 et 2020. Le montant de la subvention FEDER sollicitée est de 60.556,50 € Dans le cadre de cette demande de subvention, la MEL conventionnera avec la Région et, en parallèle, avec les partenaires participant à un dossier. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le développement des projets et autoriser la MEL à porter les projets de la Commune dans le cadre du dossier métropolitain.

18/250

Commune associée de Lomme - Subventions 2018.

Adopté à la

majorité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 500 €à l'association Les Amis de la Mitterie.

18/251

Commune associée de Lomme - Subventions à diverses associations.

Adopté à

l'unanimité L'association Planète Jeunes organise une soirée musicale le 30 juin 2018 avec, en tête d'affiche, le groupe Twiligt pour des reprises du groupe U2, et en 1ère partie le groupe Ortax dont 2 membres sont Lommois. Le budget total de cet évènement est de 1.480 € Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 500 €à l'association Planète Jeunes.

18/252 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Subventions exceptionnelles aux associations sportives.

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions exceptionnelles aux associations sportives suivantes : 506,46 ۈ Lomme Gymnastique Rythmique, 573,07 €à l'OSML Tir, 2.000 ۈ Lomme Natation Triathlon et 322,51 €à l'OSML Lutte.

18/253 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Subvention à l'association OSLO dans le cadre du fonctionnement de la Résidence Sociale située 307 avenue de Dunkerque à Lomme.

En réponse à la problématique récurrente de l'accès au logement des jeunes, la Commune a soutenu la création d'une structure d'accueil temporaire, 307 avenue de Dunkerque à Lomme, par un dispositif territorialisé en partenariat avec le bailleur Logis Métropole et l'association OSLO, gestionnaire de la résidence et chargée de l'accompagnement des jeunes logés. L'association OSLO a bénéficié des financements conjoints de l'Etat et de la Commune jusqu'en 2014. Le territoire de Lomme n'étant plus repris dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville, l'association sollicite une subvention de fonctionnement de 4.000 € pour maintenir ses activités. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 4.000 €à cette association.

18/254 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Campagne de promotion du commerce de proximité 2018 - 16ème édition des rendez-vous du commerce.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille et « Commerçant Nord de France » lancent l'opération les rendez-vous du commerce 2018 « La proximité, c'est notre métier ». Cette année encore, la Commune soutient cette action qui a pour objectif principal de créer un temps fort pour le commerce de proximité. Un jeu concours est organisé pour les commerces non sédentaires du marché du samedi et pour les commerces sédentaires. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre en charge les frais occasionnés par cette action, pour un total de 3.900 €

18/255 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Atelier citoyen de Lomme - Règlement intérieur - Charte d'engagement et composition.

L'Atelier Citoyen de Lomme a été créé par délibération n° 18/131 du 6 avril 2018. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur, la charte d'engagement et la composition de l'Atelier Citoyen.

18/256 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Désaffectation des locaux de l'école Michelet située 112 rue du XXème siècle à Lomme.

La Commune est propriétaire d'un ensemble immobilier, 112 rue du XXème siècle à Lomme, affecté à l'école Michelet. Le regroupement des groupes scolaires George Sand/Bracke Desrousseaux et Michelet est prévu sur le site du groupe Sand/Bracke Desrousseaux. La Ville souhaite affecter les locaux scolaires de l'école Michelet à un usage différent et rétrocéder la cour arrière de l'école. Monsieur le Préfet ayant rendu un avis favorable à la désaffectation, il est demandé au Conseil Municipal de décider la désaffectation des locaux scolaires de l'école Michelet à Lomme.

18/257 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Déclassement d'une emprise communale située 112 rue du XXème siècle à Lomme.

La Ville est propriétaire d'un ensemble immobilier sis à Lomme, 112 rue du XXème siècle, constitué des parcelles C 718 et C4302, et occupé par l'école Michelet, bâtiments et cour de récréation, sur la parcelle C 718, et à l'arrière du bâtiment principal, par une cour non utilisée depuis de nombreuses années, sur la continuité de la parcelle C 718 et la parcelle C 4302. Une opération consiste à céder une partie de la parcelle A 718 et la parcelle A 4302. Ces emprises, qui appartiennent au domaine public communal, ne sont plus utilisés ni accessibles depuis plusieurs années. Il est demandé au Conseil Municipal de décider le déclassement de ces biens communaux cadastrés section C 4302 pour 532 m² et C 718 pour 1448 m².

18/258 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Cession d'une emprise communale située à l'arrière de l'école Michelet sise 112 rue du XXème siècle à Lomme.

Le programme de regroupement des groupes scolaires Bracke Desrousseaux, Sand et Michelet à Lomme intègre à moyen terme la relocalisation du Centre Médico-Psychologique (CMP) de l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'agglomération lilloise (EPSM) hébergé dans les locaux de l'école George Sand. La Ville a proposé de vendre à l'EPSM le site de l'ancienne cour désaffectée de l'école Michelet pour y construire le nouveau CMP. Le service des Domaines a fixé la valeur vénale de cette emprise foncière au prix de 807.000 € avec marge de négociation de 10 % possible. Compte tenu de la nature de ce projet, il est demandé au Conseil Municipal de décider la cession à l'EPSM au prix de 363,63 €le m², soit 720.000 €, des emprises situées rue du XXème siècle cadastrées section C718p et C4302 pour environ 1 980 m².

18/259 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Avis sur la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

La MEL engage une procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme. La Commune associée de Lomme est concernée par cette procédure au titre des ajustements proposés au PLU1, sur les 3 modifications proposées : Réduction de l'emplacement réservé d'infrastructure n° 21, rue du Grand But ; Suppression de l'emplacement réservé de superstructure n° 13, avenue de Dunkerque et Réduction de la trame ferroviaire rue Albert Thomas. Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable pour les trois modifications proposées.

18/260 Adopté à l'unanimité

Commune associée de Lomme - Déclassement a posteriori d'une emprise communale à vocation d'ex-base de loisirs située dans la zone du Grand But à Lomme.

La Ville a consenti un bail à construction pour l'édification de surfaces à usage commercial à la société SCI Restau Lomme, suivant acte du 1^{er} avril 2011, sur les parcelles A 5320, A 5325 et A 5249, dans la zone du Grand But à Lomme. Il a été mis à jour que la conclusion du bail aurait dû être précédée d'un déclassement, compte tenu de l'affectation initiale des parcelles à un parc de loisirs. Il est demandé au Conseil Municipal de constater l'absence d'affectation à un service public à la date de la conclusion du bail à construction précité et de prononcer le déclassement rétroactif des parcelles.

Rapporteur : Pierre de SAINTIGNON

AFFAIRES MILITAIRES

18/261

Amicale des Anciens du 43ème Régiment d'Infanterie - Subvention.

Adopté à

l'unanimité L'Amicale des Anciens du 43ème Régiment d'Infanterie est une association dont l'objectif est de faire respecter et transmettre le devoir de mémoire mais aussi de faciliter l'entraide militaire sous toutes ses formes. Pour l'accompagner dans ses actions, l'association sollicite une subvention de 1.000 €au titre de 2018.

GESTION DU PATRIMOINE PRIVÉ

18/262 Adopté à l'unanimité

Quartier de Lille-Centre - Site du Palais Rameau - Bail emphytéotique au profit d'YNCREA Hauts-de-France.

Au moyen des deniers provenant d'un acte de donation en numéraire du 7 juillet 1875, la Ville de Lille a construit le Palais Rameau. Cette donation a été assortie de conditions puisque la Ville a dû donner à son bâtiment "une destination particulièrement horticole [...]". Récemment, YNCREA Hauts-de-France (association regroupant 3 écoles d'ingénieurs) a présenté à la Ville un projet valorisant ce patrimoine et promouvant des usages ambitieux du bien, tout en respectant les conditions de la donation. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme de la 3ème révolution industrielle. La réalisation de ce projet doit passer par la conclusion d'un bail emphytéotique sur l'ensemble du site implanté sur les parcelles cadastrées NW n° 265 et 266 d'une surface parcellaire de 9 199 m².

18/263 Adopté à l'unanimité

Quartier de Fives - Extension d'occupation des locaux sis 17-23 rue de Rivoli -Fixation du loyer.

L'association "Protection Civile" occupe actuellement un local de 260 m² au rez-de-chaussée du bâtiment sis 17-23 rue de Rivoli, pour le remisage de ses véhicules de secours. Elle a sollicité la Ville pour investir les locaux vacants des 1er et 2ème étages du bâtiment afin d'y installer son siège administratif.

18/264 Adopté à l'unanimité

Quartier de Lille-Sud - Commissariat de Police sis 2 rue de l'Arbrisseau, rue du Faubourg des Postes - Fixation du loyer.

Par convention du 22 avril 2008, la Ville a mis à disposition de l'Etat des locaux appartenant à la Ville situés 2 rue de l'Arbrisseau, rue du Faubourg des Postes à Lille. Ces bureaux sont à usage de commissariat de Police. Le loyer, fixé à 19.550 €annuels lors de la prise à bail, est passé à 21.000 € en 2013. L'Etat souhaite aujourd'hui déterminer une valeur locative qui tienne compte de la conjoncture immobilière actuelle. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le loyer annuel à 18.500 €conformément à l'évaluation faite par les services du Domaine.

18/265 Quart Adopté à la loyer. majorité

Quartier de Lille-Sud - Immeuble sis 82/84 rue du Faubourg des Postes - Fixation du loyer.

L'immeuble communal situé à Lille 82/84 rue du Faubourg des Postes est occupé par plusieurs associations : Lille-Sud Insertion, Olympique Lille-Sud, Association Vacances Loisirs Formation. L'association "Médecins du Monde", qui mène des actions sur la question de l'accès aux soins des personnes qui en sont les plus éloignées, va occuper également des locaux actuellement disponibles au 1^{er} étage du bâtiment. Il convient de fixer un loyer pour cette nouvelle occupation.

FORAINS

18/266 Adopté à l'unanimité Subvention au Comité d'Animation et de Promotion de la Foire aux Manèges de Lille.

Afin de contribuer au financement de ses actions (campagnes d'affichage, promotions commerciales, feu d'artifice), l'association «Comité d'Animation et de Promotion de la Foire aux Manèges de Lille» sollicite une subvention de la Ville de Lille de 20.000 €

Séance du 22 juin 2018

Rapporteur: Walid HANNA

POLITIQUES DES TERRITOIRES

18/267 Politique de la Ville - Subventions à diverses associations.

Adopté à la

majorité La Politique de la Ville met en œuvre des dynamiques permettant le développement des

quartiers prioritaires de la ville. Pour poursuivre cette action, la Politique de la Ville propose d'adopter un programme d'actions complémentaires, pour un montant total de

62.100 €

18/268 Politique de la Ville - Subventions aux emplois aidés.

Adopté à

l'unanimité Il s'agit de contribuer à l'enjeu majeur du nouveau Contrat de Ville qui est de renforcer la

cohésion sociale et le mieux vivre ensemble dans les secteurs de la nouvelle géographie prioritaire, de favoriser la mise en place de projets concertés et participatifs par les associations œuvrant sur les territoires de la Politique de la Ville. La Ville de Lille propose

de soutenir la création de trois postes d'adultes relais pour trois associations.

18/269 Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adopté à

l'unanimité Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de demandes de subventions des différents Conseils de quartier, en direction d'associations de quartier, ayant des actions de

proximité. Ces demandes sont prises en charge par les budgets décentralisés.

<u>CITOYENNETÉ</u>

18/270 Réforme de la Démocratie Participative - Budget participatif d'investissement.

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre de l'évolution de ses outils de participation citoyenne, la Ville a décidé de

mettre en œuvre un budget participatif d'investissement.

18/271 Conseils de quartier - Modification du règlement intérieur.

Adopté à

l'unanimité Considérant les modifications des règlements intérieurs des instances proposées au Conseil

Municipal du 22 juin et la nécessité d'harmoniser les procédures de ces instances concernant le renouvellement des conseillers, il est proposé de modifier l'article 3 du règlement intérieur des Conseils de quartier, en précisant notamment que la proposition de démission, radiation, renouvellement ou nomination est faite au Conseil Municipal qui en

statue sur délibération.

Conseil Communal de Concertation - Modification du règlement Intérieur. 18/272

Adopté à

l'unanimité Dans la perspective du prochain renouvellement du Conseil Communal de Concertation (CCC) pour son huitième mandat triennal, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur du CCC, qui s'inscrit dans le cadre fixé par la délibération n° 17/445 du 6 octobre 2017 portant réforme de la démocratie participative.

Rapporteur: Lise DALEUX

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21

18/273 Adopté à l'unanimité

Développement durable - Lille en transition - Subventions aux associations.

Dans le cadre de son plan d'action pour le développement durable (Agenda des solutions) et de la stratégie « Lille en transition », la Ville souhaite soutenir les projets associatifs d'intérêt local dont l'enjeu est de faire bouger les pratiques permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment dans les domaines de l'énergie, des déchets, de la mobilité et de l'alimentation. A ce titre, la Ville souhaite apporter son soutien financier à quatre porteurs de projets : Lille-Sud Insertion à hauteur de 5.000 € Magdala à hauteur de 4.000 € Attacafa à hauteur de 3.000 € et la Compagnie La Belle Histoire à hauteur de 8.875 €

POLITIQUE DE L'EAU

18/274 Adopté à l'unanimité Transfert de compétence à la Métropole Européenne de Lille - Compétence ''Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)''.

Par délibération n° 17 C 1124 du 15 décembre 2017, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a proposé que la Métropole prenne la compétence "Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)". Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un outil de planification visant une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle d'un ou plusieurs bassins versants hydrographiques. La MEL est concernée par deux SAGE distincts, le SAGE du bassin versant de la Lys et le SAGE des bassins versants de la Marque et de la Deûle. Ces deux SAGE sont particulièrement stratégiques pour la ressource en eau de la MEL. La gestion de la ressource en eau se doit d'être portée à une échelle territoriale judicieuse, telle que la MEL. Afin qu'elle puisse assurer sa représentation dans les deux SAGE, il est demandé au Conseil Municipal de décider le transfert de la compétence "Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)" à la Métropole Européenne de Lille.

APICULTURE URBAINE

18/275 Adopté à l'unanimité

Animation des Parcs et Jardins - Attribution d'une subvention à l'association WAAO.

Depuis 2015, le WAAO installe des ruches en partenariat avec la direction des Parcs et Jardins et son rucher-école municipal. Après le parc Matisse et la plaine des Dondaines, le Jardin des Plantes constitue la prochaine étape de ce parcours de ruches contemporaines. Le WAAO sollicite l'attribution d'une subvention permettant de contribuer à la mise en œuvre de ce projet. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.500 €à l'association WAAO.

PARC ZOOLOGIQUE

18/276 Parc Zoologique de Lille - Subventions aux associations.

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre des actions de conservation menées par le Parc Zoologique, la Ville de Lille

souhaite contribuer au financement des actions initiées par les associations Kalaweit et Royal Zoological Society of Scotland. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le

versement de subventions à ces associations, pour un montant total de 2.500 €

FERME PÉDAGOGIQUE

18/277 Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Animavia.

Adopté à

l'unanimité La ferme pédagogique Marcel Dhenin est un équipement municipal d'éducation à l'environnement et de sensibilisation à la nature, dont l'association Animavia est un

partenaire actif. Elle intervient tant au niveau du programme d'animation que de la mise à disposition d'un cheptel adapté aux objectifs pédagogiques de la structure. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 44.000 €à l'association

Animavia.

Séance du 22 juin 2018

Rapporteur: Jacques RICHIR

DÉPLACEMENTS

18/278 Adopté à

Fourniture de pièces détachées, prestations automobiles et maintenance de véhicules municipaux pour la Ville de Lille et ses Communes associées d'Hellemmes et de l'unanimité Lomme - Appel d'offres ouvert.

> Le marché portant sur la fourniture de pièces détachées, les prestations automobiles et la maintenance de véhicules municipaux pour la Ville de Lille et ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme arrivant à expiration en avril 2019, il convient de procéder au lancement d'une nouvelle consultation. Cette consultation, composée de 18 lots, donnera lieu à des accords-cadres à bons de commande sans minimum et sans maximum, d'une durée initiale de deux ans, reconductible une fois pour une période de deux ans. Le montant estimatif annuel pour l'ensemble des lots s'élève à 900.000 €HT.

POLITIQUE DU STATIONNEMENT

18/279 Adopté à l'unanimité Stationnement payant - Reversement à la Métropole Européenne de Lille du produit du forfait de post-stationnement - Convention entre la MEL et la Ville.

Le produit des forfaits de post-stationnement, établis en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement, a vocation à financer les opérations destinées à améliorer les transports en commun ou respectueux de l'environnement et la circulation. Ces compétences sont exercées par la Métropole Européenne de Lille. Le produit des forfaits de post-stationnement doit donc lui être reversé. Néanmoins, conformément aux dispositions des articles L. 2333-87 et R. 2333-120-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le coût de mise en œuvre de ce forfait est déduit du montant reversé. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre la MEL et la Ville relative au reversement à la MEL du produit du forfait de post-stationnement.

18/280 Adopté à

Stationnement payant - Marché négocié de fourniture et pose d'une solution de paiement des droits de stationnement en voirie sur le territoire lillois - Autorisation l'unanimité de signer le marché.

> Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un marché négocié avec la société PARKEON / FLOWBIRD afin de permettre aux services municipaux de procéder à des renouvellements partiels du parc d'horodateurs ou à des ajustements des zones de stationnement réglementée.

POLICE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

18/281 Adopté à l'unanimité Fourrière Municipale - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais.

A la suite d'opérations d'enlèvement de véhicules et de leur mise en fourrière, différents contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais d'enlèvement et de gardiennage ou l'annulation du titre de recette. Une de ces demandes répond aux critères retenus pour être soumise au Conseil Municipal. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais.

FÊTES ET À ANIMATION

18/282 Adopté à l'unanimité Comités d'Animation du Faubourg de Béthune et des Bois-Blancs - Subventions.

Le Comité d'Animation du Faubourg de Béthune et celui des Bois-Blancs sollicitent le soutien financier de la Ville au titre de la délégation Fêtes et Animation pour développer des moments forts sur l'année avec les écoles, les habitants et les associations. Il est proposé d'accorder au Comité d'Animation du Faubourg de Béthune une subvention de 4.000 €et à celui des Bois-Blancs une subvention de 1.200 €

RÉDUCTION DES NUISANCES ET DES RISQUES URBAINS

18/283 Adopté à

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - Technicentre SNCF, sis 115 rue du Professeur Langevin - Avis de la Ville de Lille sur le dossier de demande l'unanimité d'autorisation d'exploiter.

> Sur le territoire lillois, la SNCF dispose d'un atelier de maintenance et d'entretien pour son matériel roulant. Le site, dénommé Technicentre, se situe au 115 rue du Professeur Langevin, dans le quartier de Fives, sur le secteur du Mont de Terre/Petit Maroc. Le technicentre est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation. Or à ce jour, il est actuellement connu de l'administration sous le régime de la déclaration. Un dossier a donc été déposé par la SNCF auprès des services de l'Etat afin de régulariser sa situation. Dans le cadre de son dossier de régularisation, la SNCF s'est engagée à construire un écran acoustique afin de protéger du bruit les habitations situées le long de son installation. En complément de cette action, la SNCF réalisera également en cas de besoin des isolations acoustiques des façades de certains logements les plus exposés aux bruits. Le dossier de demande d'autorisation a fait l'objet d'une enquête publique. Face aux engagements de la SNCF sur la question du bruit, il est proposé d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter pour le technicentre du Mont de Terre-Petit Maroc.

OCCUPATION TEMPORAIRE **DU DOMAINE PUBLIC**

18/284 Adopté à l'unanimité Quartier de Fives - Locaux sis rue Parmentier - Fixation de la redevance d'occupation.

L'association départementale Les Francas du Nord occupe, depuis 1977, une partie du bâtiment de l'ex école Georges Sand située 24-26 rue Malsence. L'état du bâtiment se dégradant, il leur a été proposé une relocalisation de leur activité (siège administratif) dans des locaux situés 4 rue Parmentier.

Rapporteur: Charlotte BRUN

POLITIQUES ÉDUCATIVES

18/285 Adopté à l'unanimité

Projet Alternatives aux écrans à Lille-Sud - Attribution des subventions aux associations partenaires.

Le projet Alternatives aux écrans est porté par les équipes d'animation de Lille-Sud depuis plusieurs années. Il continue à évoluer pour tenir compte des remarques qui sont faites par les participants : cette année les ateliers cuisine et les ateliers théâtre ont été renforcés. A ce titre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à plusieurs associations, pour un montant total de 7.950 €

18/286 Adopté à l'unanimité

Activités périscolaires et extrascolaires - Subventions aux centres sociaux -Annulation de la subvention accordée à l'association MRES.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les 2ème et 3ème versements des subventions aux centres sociaux au titre de l'année 2018 et le versement d'un acompte sur subvention pour l'année 2019. Par ailleurs, suite à une erreur matérielle, il convient d'annuler la subvention de 11.500 €accordée à la MRES, par délibération n° 18/35 du 26 janvier 2018.

18/287

Règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires - Modification.

Adopté à l'unanimité

La consultation des parents d'élèves élus, organisée par la Ville en février, a abouti au passage des écoles de Lille à une semaine de 4 jours. Ce changement conduit à plusieurs modifications des règlements intérieurs. Les trois Communes associées de Lille, Lomme et Hellemmes modifient leurs parties respectives en fonction de ces changements.

PROJET EDUCATIF GLOBAL

18/288

Nouvelles Activités Périscolaires - Subventions aux associations.

Adopté à

l'unanimité

Dans le cadre des nouvelles activités périscolaires, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à plusieurs associations afin de permettre la mise en place d'ateliers auprès des enfants, pour un montant total de 2.500 €

18/289

Caisse des Ecoles - Subvention 2018.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille s'appuie sur la Caisse des Ecoles pour assurer le dispositif de réussite éducative, lequel fait l'objet d'une convention avec l'Etat. En complément des dotations de la convention annuelle de réussite avec l'Etat, la Ville de Lille finance également la Caisse des Ecoles afin qu'elle puisse assurer au mieux les missions qui lui incombent. Il est demandé au Conseil Municipal de reconduire, cette année, le versement d'une subvention de 240.000 ۈ la Caisse des Ecoles.

Rapporteur: Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

PERSONNES ÂGÉES

18/290 Personnes Agées - Subventions destinées aux associations.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille, soucieuse du bien-être de ses seniors, a mis en place une politique portée par la délégation Personnes Agées afin de lutter contre leur isolement. C'est ainsi qu'elle

s'est appuyée sur son partenariat avec le tissu associatif du territoire au travers d'actions multiples qui permettent aux aînés de garder un lien social et intergénérationnel. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses

associations, pour un montant total de 21.330 €

18/291 Personnes Agées - Semaine Bleue - Subventions destinées aux associations.

Adopté à

l'unanimité Dans sa politique en direction des seniors, la Ville de Lille participe à la Semaine Bleue sur le territoire au mois d'octobre. Elle vient en soutien aux associations qui travaillent autour de la personne âgée et qui mettent en place des activités spécifiques durant cette période. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 3.705 €

Rapporteur: Franck HANOH

COMMERCE

18/292 Adopté à

Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'artisanat et des Services - Animations commerciales et promotion des marchés de plein airl'unanimité Subventions à diverses associations et unions commerciales - Régularisation de trop-percus - Annulation d'une opération d'animation commerciale.

> En 2018, les unions et associations commerciales souhaitent organiser des animations commerciales pour un budget prévisionnel total estimé à 35.510,10 € Le montant total des subventions proposées s'élèvent, dans le cadre du Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services (PLA), à 18.166,16 € dont 8.822,11 € pour la Ville au titre de la délégation Commerce. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions et l'émission de titres de recettes aux unions commerciales ainsi que l'annulation de l'opération "fêtes des mères" de l'Union des Commerçants et Artisans de Wazemmes Centre.

HALLES ET MARCHÉS DE PLEIN AIR

18/293

Marchés de plein air - Création d'un marché place Vanhoenacker.

Adopté à

l'unanimité Fort de plus de 20 000 habitants, le quartier de Lille-Moulins a été l'un de ceux qui s'est le plus transformé. Aujourd'hui, l'ensemble du quartier retrouve une vitalité et un nouveau dynamisme urbain. En revanche depuis plusieurs mois il n'y a plus qu'un commerçant sur le marché de la place Déliot. Il est donc nécessaire de créer un marché sur un autre emplacement tout en préservant la possibilité de relancer celui de la place Déliot si des commerçants souhaitaient s'y installer. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la création d'un marché de plein air dans le quartier de Lille-Moulins, place Vanhoenacker, le mercredi après-midi.

18/294 Adopté à Marchés de plein air - Mise en œuvre du droit de présentation à la succession.

l'unanimité En application du dispositif issu de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises introduit sous l'article L. 2224-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de fixer à trois ans le seuil exigible d'ancienneté pour l'exercice du droit de présentation.

Rapporteur: Akim OURAL

JEUNESSE

18/295 Adopté à Projets Jeunesse 2018 - Soutien à l'initiative de projets de jeunes - Aide aux projets associatifs de jeunesse.

l'unanimité

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention aux associations suivantes : 6.000 € à La Compagnie du Tire-Laine, 7.500 € à l'association NASDAC et 1.100 ۈ l'association Métis.

18/296 Adopté à l'unanimité Projet "Des ailes à tes baskets" - Subvention au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Nord.

Il s'agit de permettre à 9 jeunes adhérents du Centre social Marcel Bertrand de participer à une randonnée pédestre organisée au mois de juillet sur les chemins de Corse à l'initiative du Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Nord (Fédération Française de Randonnée) qui porte et finance pour partie ce projet. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.500 €au CDRPN.

18/297

Annulation d'une subvention à l'association Au Fil de l'Eau.

Adopté à

l'unanimité Par délibération n° 18/160 du 6 avril 2018, le Conseil Municipal a, notamment, autorisé le versement d'une subvention à l'association Au Fil de l'Eau d'un montant de 2.500 €pour son projet de « Reportage Photographique et Exposition sur les Transformations de Lille-Sud ». Or, par délibération n° 18/30 du 26 janvier 2018, le Conseil Municipal avait décidé de participer au financement de deux opérations menées par l'association Au Fil de l'Eau pour un montant global de 15.500 € dont 4.000 € de crédits Jeunesse incluant, déjà, les 2.500 €au titre du reportage photographique. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir retirer la subvention de 2.500 € accordée à l'association Au Fil de l'Eau par délibération n° 18/160 du 6 avril 2018.

CONSEIL LILLOIS DE LA JEUNESSE

18/298

Conseil Lillois de la Jeunesse - Modification du règlement intérieur.

Adopté à

l'unanimité Le Conseil Municipal a, par délibération n° 16/497 du 7 octobre 2016, adopté le règlement intérieur du Conseil Lillois de la Jeunesse. Par délibération n° 17/445 du 6 octobre 2017, il a adopté le deuxième âge de la démocratie participative. Dans ce cadre, et afin de favoriser la participation des jeunes au Conseil Lillois de la Jeunesse, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur de cette instance.

ECONOMIE NUMÉRIQUE

18/299 Adopté à l'unanimité Association pour le développement des transactions électroniques dans les territoires (ADCET) - Adhésion de la Ville - Cotisation 2018.

L'association pour le développement des transactions électroniques dans les territoires (ADCET) est une association à but non lucratif qui réunit des acteurs publics et privés et ambitionne de faciliter la vie des citoyens en développant les transactions électroniques dans les territoires avec l'utilisation de supports numériques (carte électronique et téléphone mobile). L'ADCET a, notamment, défini une norme AFNOR dite AMC qui permet la gestion de plusieurs services sur un support unique en conformité avec les exigences de la Commission Nationale Informatique et Liberté. La Ville souhaite déployer sur son territoire un support numérique (carte électronique et téléphone mobile) respectant la norme AMC pour remplacer les nombreuses cartes actuelles et faciliter la vie des usagers. Il est proposé au Conseil Municipal de décider l'adhésion de la Ville à cette association et le versement de la cotisation de l'année 2018.

18/300 Adopté à

Développement des usages et services numériques - Demande de subvention auprès du FEDER (septembre 2017-août 2019) - Convention de partenariat entre la MEL et l'unanimité les communes partenaires du projet.

> La Métropole Européenne de Lille (MEL) est cheffe de file d'une demande de subvention au titre du FEDER Numérique, dont l'enveloppe est gérée par la Région des Hauts-de-France. La Ville de Lille propose d'inscrire deux projets de développement des usages et services numériques dans le dossier unique préparé par la MEL pour son compte et celui des villes partenaires. L'ensemble des parties doivent conclure une convention de partenariat à annexer au dossier, précisant notamment les obligations respectives de chacun. Cette convention sera annexée au dossier de demande de subvention qui sera déposé par la MEL. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le développement de ces projets, d'autoriser la MEL à porter les projets lillois dans le cadre du dossier métropolitain qui sera déposé au titre du PO FEDER axe 2 "Numérique" et d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la MEL, cheffe de file, et les autres partenaires du projet.

CINÉMA, AUDIOVISUEL ET ARTS NUMÉRIOUES

18/301 Adopté à Cinéma, audiovisuel et arts numériques - Subventions aux opérateurs culturels.

l'unanimité La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 20.500 €

Rapporteur: Marion GAUTIER

CULTURE

18/302 Subventions aux opérateurs culturels.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture qui accorder suilleis et en fournisent l'accès en plus grand nombre. Il est

culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses

associations, pour un montant total de 71.400 €

18/303 Sollicitation de prêts d'œuvres auprès des services culturels de la Ville.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des contrats de prêts d'œuvres

à venir.

18/304 Adopté à l'unanimité Crédit-Loisirs - Convention de partenariat entre la Ville et la Mission Locale de Lille

pour la saison 2018-2019.

La Ville de Lille et la Mission Locale sont partenaires du dispositif Crédit-Loisirs. Cette mesure s'adresse aux personnes dont les faibles ressources peuvent être un frein à l'accès aux sorties culturelles. Comme chaque année, il est proposé de reconduire ce partenariat. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention.

18/305 Adopté à L'unanimité Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois - Réalisation d'une fresque dans l'espace public - Convention de mécénat -

l'unanimité Admission en recettes - Ajustements - Décision modificative n° 1.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mécénat avec la société George V Région Nord et d'approuver la décision modificative n° 1 qui permet d'ajuster le budget de la régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois.

18/306 Adopté à Palais des Beaux-Arts - Donation d'œuvres de l'association Les Amis des Musées de Lille.

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la donation de deux œuvres, auprès du Palais des Beaux-Arts, de l'association Les Amis des Musées de Lille.

18/307 Palais des Beaux-Arts - Convention de dépôt d'œuvres d'art à la Préfecture du Nord.

Adopté à

l'unanimité La Préfecture du Nord souhaite accueillir deux œuvres du Palais des Beaux-Arts de Lille. Une convention de dépôt est donc réalisée pour une durée de cinq ans et renouvelable par

reconduction tacite.

18/308 Adopté à l'unanimité Palais des Beaux-Arts - Campagne de dépoussiérage des collections de peintures - Prise en charge des frais relatifs à la venue des stagiaires de l'Université Paris I.

Chaque année, le Palais des Beaux-Arts accueille des étudiants de l'Université Paris I dans le cadre de leur cursus en sciences et techniques de conservation/restauration des biens culturels. Ces derniers effectuent une mission de dépoussiérage de certaines œuvres en réserve durant la première semaine de septembre. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la prise en charge des frais d'hébergement des étudiants.

Rapporteur: Marie-Pierre BRESSON

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

18/309 Coopération internationale et européenne - Subventions à diverses associations.

Adopté à la

majorité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à plusieurs

associations, pour un montant total de 19.700 €

18/310 Coopération internationale et européenne - Subventions à la Fondation de Lille.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions suivantes à

la Fondation de Lille : une subvention de fonctionnement de 36.113 €et une subvention de

25.000 €dans le cadre du Festival des Solidarités Internationales.

18/311 Coopération internationale et européenne - Volontaires de Solidarité Internationale à Adopté à la Saint-Louis du Sénégal et Oujda - Conventions et subventions à l'association France Volontaires.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à France Volontaires pour les volontaires de solidarité internationale dans les villes partenaires de Saint-Louis (Sénégal) et Oujda (Maroc) pour un montant total de 37.161 €

Rapporteur : Estelle RODES

POLITIQUE DU LOGEMENT

18/312 majorité

Subventions aux associations agissant dans le domaine du logement - Appel à projets Adopté à la 2018 – 2^{ème} programmation.

> L'appel à projets annuel de la délégation Logement pour 2018 a été lancé en janvier 2018 pour les thématiques suivantes : l'accès et maintien dans le logement, l'information sur le logement, la défense des droits au logement et la lutte contre l'habitat indigne, le mieux vivre ensemble, l'habitat durable. Après examen des demandes des associations, il est proposé de verser des subventions à 3 associations pour un montant total de 65.000 €

Rapporteur: Marc BODIOT

SÉCURITÉ

18/313 majorité

Dispositif d'achat groupé de systèmes de vidéo protection urbaine mis en œuvre par Adopté à la la Métropole Européenne de Lille - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille et de ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

> Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes mis en œuvre par la MEL en vue de mutualiser l'acquisition et la maintenance d'équipements de vidéo-protection.

CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

18/314 Adopté à l'unanimité Prévention de la délinquance - Cellules de veille "stupéfiants" - Adoption d'une charte déontologique pour l'échange d'informations.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter une charte déontologique pour l'échange d'informations dans le cadre des nouvelles cellules de veille dédiées aux trafics de stupéfiants.

Séance du 22 juin 2018

Rapporteur: Jean-Louis FREMAUX

RESSOURCES HUMAINES

18/315 Régime indemnitaire - Prime d'accord salarial pour l'année 2018.

Adopté à

l'unanimité En 2006, dans le cadre d'un protocole d'accord triennal, la Ville de Lille a décidé le versement d'une prime d'accord salarial. Chaque année depuis cette date, dans un contexte financier contraint, la Ville a reconduit l'attribution de cette prime. Au titre de l'année 2018, et dans l'attente de la mise en place d'un cadre indemnitaire rénové s'appuyant sur le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il est proposé de reconduire cette mesure et de mettre en œuvre ce versement.

18/316 Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le personnel titulaire et Adopté à l'unanimité les agents relevant de l'article 38 alinéa 6 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

> Par délibération n° 96/725 du 16 décembre 1996, modifiée, le Conseil Municipal adoptait le nouveau régime indemnitaire des agents territoriaux de la Ville de Lille, selon les principes définis par le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991. Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a créé un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) qui a vocation à se substituer aux régimes indemnitaires ayant le même objet pour tous les fonctionnaires d'État. Les dispositions de ce texte sont, sous certaines conditions, applicables aux agents de la fonction publique territoriale. Il est donc proposé, pour le personnel titulaire et les agents relevant de l'article 38 alinéa 6 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, de mettre en œuvre le RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2019.

18/317 Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de Adopté à l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le personnel l'unanimité contractuel.

> Par délibération n° 96/725 du 16 décembre 1996, modifiée, le Conseil Municipal adoptait le nouveau régime indemnitaire des agents territoriaux de la Ville de Lille, selon les principes définis par le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991. Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a créé un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) qui a vocation à se substituer aux régimes indemnitaires ayant le même objet pour tous les fonctionnaires d'État. Les dispositions de ce texte sont, sous certaines conditions, applicables aux agents de la fonction publique territoriale. Il est donc proposé, pour le personnel contractuel, de mettre en œuvre le RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2019.

18/318 Autorisation d'ouverture du poste de juriste au sein de la Direction Générale Adopté à Adjointe « Conseil Juridique - Droit – Instances » selon les modalités prévues à l'unanimité l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Compte tenu, d'une part, de la spécificité et de la nature des missions du poste de juriste avec dominantes droits de la construction et de la police administrative et, d'autre part, de la réalité du marché de l'emploi public pour ce type de profil, il est demandé au Conseil Municipal d'ouvrir la possibilité que cet emploi soit occupé éventuellement par un-e agent-e contractuel-le selon les modalités prévues à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

18/319 Autorisation d'ouverture du poste de juriste marchés publics à la Direction de la Adopté à Commande Publique selon les modalités prévues à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du l'unanimité 26 janvier 1984.

Compte tenu, d'une part, de la spécificité et de la nature des missions du poste de juriste marchés publics et, d'autre part, de la réalité du marché de l'emploi public pour ce type de profil, il est demandé au Conseil Municipal d'ouvrir la possibilité que cet emploi soit occupé éventuellement par un-e agent-e contractuel-le selon les modalités prévues à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

18/320 Autorisation d'ouverture du poste d'architecte du patrimoine à la Direction de la Adopté à Maintenance des Bâtiments selon les modalités prévues à l'article 3-3 de la loi n° l'unanimité 84-53 du 26 janvier 1984.

Compte tenu, d'une part, de la spécificité et de la nature des missions du poste d'architecte du patrimoine et, d'autre part, de la réalité du marché de l'emploi public pour ce type de profil, il est demandé au Conseil Municipal d'ouvrir la possibilité que cet emploi soit occupé éventuellement par un-e agent-e contractuel-le selon les modalités prévues à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

18/321 Adopté à l'unanimité

Conservatoire à Rayonnement Régional - Renouvellement de la mise à disposition d'un professeur d'enseignement artistique titulaire auprès de la Ville de Lille.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du renouvellement de la mise à disposition de Pascale Dieval, professeur d'enseignement artistique de la Ville de Wasquehal, pour coordonner les classes à horaires aménagés musique, spécialité voix, du collège Miriam Makeba de Lille Moulins, à raison de 8 heures par semaine, pour l'année scolaire 2018/2019.

18/322 Adopté à l'unanimité

Médiation préalable obligatoire - Convention d'adhésion avec le Centre de Gestion du Nord.

L'article 5 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 a prévu, à titre expérimental et pour une durée de quatre ans maximum à compter de la date de sa promulgation, que les recours contentieux formés par les agents à l'encontre de certains actes relatifs à leur situation personnelle peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire. Dans la fonction publique territoriale, la médiation préalable obligatoire a été confiée à un certain nombre de centres de gestion de la fonction publique territoriale volontaires. L'arrêté ministériel du 2 mars 2018 a retenu la candidature du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59). Il est proposé d'adhérer à la médiation préalable obligatoire et de signer la convention avec le Centre de Gestion prévue à cet effet.

18/323 Adopté à

Fonds Métropolitain d'aide aux jeunes en difficultés - Mise à disposition d'un agent municipal auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Lille - Information au l'unanimité Conseil Municipal.

> La Ville de Lille a convenu de mettre à disposition un agent municipal titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Lille, pour exercer les fonctions de régisseur des secours d'urgence délivrés dans le cadre de la gestion du Fonds Métropolitain d'aide aux jeunes en difficultés assurées par le CCAS de Lille dans le cadre d'une convention entre la MEL et le CCAS, à compter du 1^{er} juillet 2018, pour une durée de 6 mois.

MARCHÉS PUBLICS

18/324 Adopté à

Autorisation de signer les marchés après passage en Commission d'Appel d'Offres

l'unanimité Les marchés publics (appels d'offres, procédures adaptées et marchés négociés) ont fait l'objet d'une décision, d'un avis ou d'une information en Commission d'Appel d'Offres. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de ces différents marchés.

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS **SYNDICALES**

18/325 Adopté à l'unanimité

Attribution de subventions de fonctionnement aux organisations syndicales locales titulaires d'une convention d'occupation à la Bourse du Travail.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention, d'un montant total de 327.408 € allouée au titre de l'année 2018, aux unions locales des syndicats lillois hébergées au sein de la Nouvelle Bourse du Travail afin de soutenir leurs actions (permanences ouvertes à l'ensemble des Lillois, forums syndicaux, journées "portes ouvertes" et actions de soutien aux citoyens lillois en difficultés), l'ensemble des activités de ces organisations syndicales étant destiné à prévenir les conflits du travail au niveau local.

Rapporteur: Xavier BONNET

POLITIQUE MÉMORIELLE

18/326 Politique mémorielle - Subventions 2018.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille souhaite aider les associations culturelles mettant en œuvre des opérations visant à valoriser l'histoire lilloise dans le cadre de la politique mémorielle qu'elle développe et ayant sollicité son soutien. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subvention à diverses associations, pour un montant global de 20.500 €

18/327 Commémoration de la fin de la Première Guerre mondiale - Archives municipales - Adopté à Emprunt d'objets et de documents auprès de diverses institutions - Contrats de prêt. l'unanimité

Dans le cadre des manifestations commémorant la fin de la Première Guerre mondiale, la Ville de Lille sollicite l'emprunt, auprès de diverses institutions, d'objets et de documents qui seront exposés à l'Hôtel de Ville du 4 septembre au 30 novembre 2018. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des contrats de prêt.

Rapporteur: Antony GAUTIER

POLITIQUE SPORTIVE EN LIEN AVEC LES ACTEURS DU SPORT

18/328 Associations sportives lilloises - Attribution de subventions d'organisation.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses

associations qui organisent des manifestations sportives et participent au rayonnement de

la Ville, pour un montant total de de 60.455 €

18/329 Adopté à Lille Métropole Basket SASP - Attribution d'une subvention pour missions d'intérêt

général - Avenant à la convention de partenariat - Année 2018.

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention pour missions d'intérêt général d'un montant de 30.000 €au Lille Métropole Basket SASP.

Séance du 22 juin 2018

Rapporteur: Marielle RENGOT

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

18/330 Adopté à l'unanimité

Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes en situation de handicap.

La Ville accorde son soutien à des associations œuvrant auprès de personnes en situation de handicap. Afin de mener à bien leurs actions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations, pour un montant total de 16.100 €

18/331 Le Conseil Municipal

prend acte

Rapport annuel 2017 sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2017 sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, établi par la Commission Handicap "Lille Ouverte à Tous".

Séance du 22 juin 2018

Rapporteur: Dominique PICAULT

FINANCES

18/332 Adopté à

Contrat entre l'Etat et la Commune de Lille-Hellemmes-Lomme relatif à la contribution de la commune à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de l'unanimité la dépense publique - Autorisation de signature du contrat.

> La Ville de Lille est concernée, en tant que collectivité ayant des dépenses réelles de fonctionnement supérieures à 60 millions d'euros en 2016, par la démarche de contractualisation initiée par l'Etat afin que les collectivités contribuent à la réduction du déficit public et à la maîtrise de la dépense. A ce titre, elle doit signer un contrat encadrant l'évolution de ses dépenses de fonctionnement sur les années 2018, 2019 et 2020.

18/333 Adopté à l'unanimité

Produits irrécouvrables du budget principal - Admissions en non-valeur des créances publiques.

Lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et, le cas échéant, sur la personne du redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, celles-ci sont proposées en non-valeur à l'initiative du comptable chargé du recouvrement. Cette mesure ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en non valeur la somme de 196.263,76 €pour les exercices 1999 à 2016.

18/334

Actualisation des tarifs des services municipaux courant 2018.

Adopté à

l'unanimité Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'actualisation des tarifs des services municipaux en cours d'année 2018.

18/335 Adopté à l'unanimité

Matériels municipaux - Demande à l'Etat de procéder à leur aliénation avec publicité et concurrence.

Aux termes de l'article R. 3211-41 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'Etat, plus particulièrement sa Direction Nationale d'Interventions Domaniales Publiques (DNID), peut, à la demande des collectivités territoriales, procéder à l'aliénation, avec publicité et concurrence, des biens mobiliers leur appartenant. Une nouvelle vente aux enchères aura lieu, dans ce cadre, le 27 juin 2018. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente, par le Commissariat aux Ventes des Domaines, de matériels divers (podiums, tribune, tables, stands, broyeurs, chargeurs, tondeuse autoportée, etc.).

BUDGET

18/336 Adopté à l'unanimité Approbation des comptes de gestion du Trésorier Principal - Exercice 2017 - Ville de Lille, Hellemmes, Lomme.

Le Comptable établit, à l'issue de la clôture de chaque exercice, un document comptable de synthèse appelé compte de gestion qui rassemble tous les comptes effectués au cours de l'exercice. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion du Trésorier Principal de l'exercice 2017.

18/337 majorité

Approbation du Compte Administratif - Villes de Lille, Hellemmes, Lomme -Adopté à la Exercice 2017.

> Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget des Villes de Lille, Hellemmes et Lomme.

18/338

Ville de Lille, Hellemmes, Lomme - Exercice 2017 - Affectation des résultats.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017 du budget de la Ville de Lille, Hellemmes, Lomme.

18/339 majorité

Ville de Lille - Dotations complémentaires et nouvelles - Virements de crédits -Adopté à la Autorisations de programme et crédits de paiement - Ajustements - Budget Supplémentaire 2018.

> Les dotations ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

18/340 majorité

Budget Supplémentaire 2018 - Programmes d'équipement de la section Adopté à la d'investissement - Autorisations de programme et crédits de paiement.

> Ce rapport a pour objet d'ajuster, au regard des prévisions opérationnelles, l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants, en dépenses et en recettes d'investissement.

Séance du 22 juin 2018

Rapporteur: Julien DUBOIS

PATRIMOINE

18/341 Adopté à l'unanimité

Patrimoine - Subventions aux associations - Signature de conventions de partenariat et de mise à disposition de site.

La Ville de Lille souhaite aider les associations qui œuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois et ayant sollicité le soutien de la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant global de 68.800 €

18/342 Adopté à

Label "Ville d'art et d'histoire" - Signature de la convention de renouvellement.

l'unanimité La Ville de Lille souhaite procéder à la signature de la convention liant la Municipalité au Ministère de la Culture, renouvelant pour dix années le label « Ville d'art et d'histoire » obtenu en 2004, confirmant ainsi les grandes orientations à venir en matière de valorisation du patrimoine et de l'architecture. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes du bilan décennal et de la convention renouvelée du label « Ville d'art et d'histoire » et d'autoriser la signature de la convention de renouvellement du label « Ville d'art et d'histoire ».

18/343 Adopté à l'unanimité

Mise à disposition de locaux auprès de structures associatives - Fixation du tarif d'occupation.

La Ville de Lille aide et conforte les associations et les structures qui s'inscrivent dans le développement de sa politique artistique et culturelle. Au regard de l'intérêt et de la qualité de leur projet artistique et culturel, et afin de permettre le déploiement de leurs activités, elle apporte son partenariat à différents organismes ou associations par la mise à disposition de locaux, qu'elle formalise par convention. A ce titre, la Ville établit des conventions avec les associations « Mange, Lille ! » et « Littérature, etc. » pour la mise à disposition de l'église Sainte-Marie-Madeleine. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la gratuité de la mise à disposition de ces locaux.

Séance du 22 juin 2018

<u>Rapporteur</u>: Alexandra LECHNER

ECOLES

18/344 Adopté à l'unanimité

Mise à disposition des logements aux enseignants - Fixation de la redevance d'occupation pour 2018 - Nouveau dispositif pour les années 2019 et suivantes.

La Ville met à disposition des logements de fonction aux enseignants. Ce patrimoine immobilier a fait l'objet d'une étude qui a permis de définir, de manière objective, la valeur locative de chacun des logements. Ainsi, la Ville souhaite appliquer de manière progressive une redevance d'occupation correspondant à celui du marché.

18/345 Versement de subventions à l'OCCE du Nord.

Adopté à

l'unanimité Suite à l'avis favorable des Conseils de quartier, le Conseil Municipal est appelé à valider le versement de subventions à l'OCCE, pour des écoles ayant des actions de proximité. Ces subventions sont prises en charge par les budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont : Lille-Centre (3 demandes de subvention), Lille-Moulins (2 demandes de subvention) et Lille-Sud (1 demande de subvention).

18/346 Adopté à l'unanimité

Groupe scolaire Porte de Valenciennes - Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre.

Pour répondre aux nouveaux besoins du quartier de la Porte de Valenciennes, notamment suite à la construction de logements neufs, un groupe scolaire doit être construit. Un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé. Au terme de la procédure du concours, il convient d'attribuer et d'autoriser la signature du marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération.

Rapporteur: Anne MIKOLAJCZAK

DROITS DES FEMMES

18/347 Délégation Droits des Femmes - Subventions aux associations - Troisième répartition.

Adopté à

l'unanimité Il s'agit d'adopter la troisième répartition de subventions, au titre de la délégation Droits

des Femmes, pour soutenir deux actions pour un montant total de 2.300 €

Séance du 22 juin 2018

Rapporteur : Sébastien DUHEM

PROPRETÉ

18/348 Adopté à l'unanimité Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse - Bonne foi présumée.

Des particuliers ou personnes morales ont déposé auprès de Madame le Maire une demande de remise gracieuse pour des frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame. Après examen de leur dossier, il s'avère que la bonne foi de ces personnes peut être retenue. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à accorder la remise gracieuse totale de ces créances.

Séance du 22 juin 2018

Rapporteur: Michel IFRI

ACCÈS AUX VACANCES ET AUX LOISIRS POUR TOUS

18/349 Adopté à l'unanimité Accès aux vacances et aux loisirs pour tous - Subvention à l'association Vacances Solidaires.

La Ville a mis en place le dispositif « Accès aux vacances et aux loisirs pour tous » afin de permettre au plus grand nombre de Lillois de profiter des vacances et ce, dans l'objectif de promouvoir les vacances autrement dans le cadre d'un tourisme social, durable, responsable et solidaire. L'association Les Vacances Solidaires a sollicité l'aide financière de la Ville pour la reconduction de l'opération qu'elle mène dans ce cadre en 2018. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 12.000 € à cette association.

18/350 Adopté à l'unanimité Action "Tous en Vacances" - Adhésion à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) - Adhésion au dispositif "Bourse Solidarité Vacances" - Convention.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat établie par l'ANCV au titre de la Bourse Solidarité Vacances, permettant d'offrir aux familles lilloises l'opportunité de réserver des séjours de vacances à prix réduit, sous conditions de ressources.

Séance du 22 juin 2018

Rapporteur: Véronique BACLE

PETITE ENFANCE

18/351 Association Petite Enfance - Subventions 2018.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions, au titre de

l'année 2018, à diverses associations Petite Enfance pour le fonctionnement des établissements d'accueil et/ou des activités en direction des tout petits et de leurs familles,

pour un montant total de 50.178 €

18/352 Petite Enfance - Centres sociaux - Subvention 2018.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions, au titre de

l'année 2018, aux centres sociaux secteur Petite Enfance pour le fonctionnement des établissements d'accueil et/ou des activités en direction des tout petits et de leurs familles.

18/353 Adopté à l'unanimité Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) municipaux de la Ville de Lille -

Accueil collectif - Modification de l'amplitude d'ouverture.

Il est proposé de réduire l'amplitude d'ouverture de 8 structures municipales lilloises ouvertes actuellement en 7 h - 19 h pour un passage en 7 h 30 - 18 h 30. Le règlement de

fonctionnement sera modifié en conséquence.

18/354 Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) - Créations.

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre du programme municipal, la Ville de Lille a souhaité accompagner la

création de Maisons d'Assistantes Maternelles sur le territoire lillois. Il est donc proposé de soutenir financièrement les trois nouvelles MAM qui vont ouvrir le 2^{ème} semestre 2018.

Rapporteur: Christiane BOUCHART

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

18/355 Adopté à l'unanimité

Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) - Subvention à l'association Les Jantes du Nord.

L'association Les Jantes du Nord souhaite favoriser et encourager le développement de la pratique régulière du vélo. Elle développe un projet d'atelier participatif d'aide à l'entretien et à la réparation de vélos dans différents quartiers de la Ville et de la MEL. Elle vend et réemploie aussi des pièces et des vélos d'occasion. L'objectif poursuivi par l'association est de consolider son atelier récemment créé : favoriser l'utilisation du vélo, créer du lien et de la mixité sociale, consolider un emploi et en créer d'autres. Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer à cette association une aide au démarrage de 7.000 €

18/356 Adopté à l'unanimité

Plan Local pour le Développement de l'Economie Sociale et Solidaire - Subvention à la Maison de quartier Les Moulins.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 10.690 €à la Maison de quartier Les Moulins dans le cadre du projet KPA-Moulins qui a pour objectif d'accompagner un groupe intergénérationnel d'habitants dans la mise en œuvre d'un projet du programme KPA-CITE. Celui-ci vise à soutenir la mise en commun de ressources et de moyens pour la création d'activités ou de services marchands en direction des professionnels et des particuliers sous couvert de la Coopérative d'Activités et d'Emploi Opteos.

Rapporteur: Catherine MORELL-SAMPOL

<u>LECTURE, BIBLIOTHÈ</u>QUES ET MÉDIATHÈQUES

18/357

Lecture publique - Subventions aux associations.

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre de la politique de soutien aux associations qui proposent des manifestations littéraires à destination du grand public afin de faire connaître la création littéraire contemporaine via des lectures, des rencontres ou des salons, il est proposé d'accorder une subvention à plusieurs associations, pour un montant total de 11.500 €

18/358 Adopté à l'unanimité Bibliothèque municipale - Signature de la Charte de la Conservation dans les Bibliothèques.

Elaborée en 2011 par le Ministère de la Culture et de la Communication, la Charte de la Conservation dans les Bibliothèques a plusieurs objectifs : effectuer la synthèse des évolutions importantes survenues dans la conservation et la conservation-restauration, fournir un cadre méthodologique aux responsables de collections dans leurs interventions quotidiennes et promouvoir une doctrine et des pratiques communes. A cet effet, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cette charte.

Séance du 22 juin 2018

Rapporteur : Stéphane BALY

ENERGIES

18/359 Accord-cadre d'acquisition de gaz et services annexes - Autorisation de signature.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'accord-cadre portant sur l'acquisition de gaz nécessaire au fonctionnement des services de la Ville de Lille, de ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes ainsi que des CCAS de Lille, Lomme et Hellemmes.

GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

18/360 Adopté à

Travaux de maintenance des bâtiments - Groupement de commandes entre la Ville de Lille et ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes, les CCAS de Lille, de l'unanimité Lomme et d'Hellemmes et le Syndicat intercommunal de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants de Lille et de ses environs (SICGFA).

> Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de groupement de commandes en vue de la passation d'accords-cadres nécessaires à la réalisation de travaux de maintenance sur le patrimoine de la Ville de Lille et de ses communes associées, des CCAS de Lille, de Lomme et d'Hellemmes ainsi que du Syndicat Intercommunal de Création et de Gestion de la Fourrière pour Animaux errants de Lille et de ses environs.

Rapporteur: Jérémie CRÉPEL

SANTÉ

18/361 Adopté à l'unanimité Délégation Santé - Subventions destinées aux actions d'alimentation (Biocabas -PNEDD).

Dans sa politique Santé, la Ville de Lille encourage la population à adopter une alimentation saine et équilibrée. C'est ainsi qu'elle a mis en place depuis 2010 un projet santé nutrition et développement durable entrant dans le cadre de l'Agenda 21 Santé qui permet aux usagers des structures sociales de proximité d'améliorer leur qualité de vie. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 34.400 €

18/362 Adopté à l'unanimité Ambassadeurs de santé - Appel à projets 2018 - Subventions destinées aux associations.

Porté par la délégation Solidarités et Santé, la Ville de Lille lance cette année un appel à projets « action des ambassadeurs-drices santé » qui a pour objectifs d'aller à la rencontre de la population la plus isolée et mettre en place des actions de santé co-construites avec les habitant.es et donc plus adaptées à leurs attentes. C'est ainsi que ce sont développés des pôles ressources santé avec la participation des habitant-es qui se sont investi-es dans le projet. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à divers organismes, pour un montant total de 12.000 €

18/363 Adopté à

Santé - Projet "Les habitant.es ambassadeurs.rices de santé" - Prix décerné dans le cadre du label "Droits des usagers de la santé" - Contrat entre l'ARS des l'unanimité Hauts-de-France et la Ville.

> L'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France a décidé, dans le cadre du label « Droits des usagers de la santé », d'attribuer un prix de 1.500 €à la Ville de Lille pour la réalisation de son projet "Les habitant.es ambassadeurs.rices de santé". Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter le prix du jury, d'un montant de 1.500 €

<u>Rapporteur</u>: Claudie LEFEBVRE

LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

18/364 Adopté à l'unanimité Délégation Lutte contre l'illettrisme - Mise en œuvre d'ateliers d'alphabétisation et d'actions de lutte contre l'illettrisme - Attribution de subventions.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions aux associations La Clé et Les Mots Pour l'Ecrire dans le cadre d'actions mises en place dans le domaine de l'alphabétisation et de la lutte contre l'illettrisme, pour un montant total de $2.975 \in$

Rapporteur: Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

EDUCATION ARTISTIQUE

18/365 Adopté à Conservatoire à Rayonnement Régional - Adoption du règlement du centre de documentation.

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le règlement du centre de documentation (Bibliothèque) du Conservatoire, modifié en raison de son intégration dans le réseau des Médiathèques de Lille - Lomme - Hellemmes.

18/366 Adopté à l'unanimité Conservatoire à Rayonnement Régional - Convention de partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Tourcoing.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Tourcoing visant la mutualisation des moyens et compétences des 2 conservatoires pour les élèves suivant un parcours de formation en CEPI dans la discipline jazz.

Rapporteur: Stanislas DENDIEVEL

URBANISME

18/367 Adopté à l'unanimité Site Patrimonial Remarquable de Lille (ancien secteur sauvegardé) - Modification de son document d'urbanisme : le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

La Ville de Lille dispose d'un secteur sauvegardé depuis 1967. Il est désormais appelé Site Patrimonial Remarquable par application de la loi LCAP du 7 juillet 2016. Par arrêté préfectoral du 20 juin 2016, il a été étendu et son document d'urbanisme le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur mis en révision. En effet, les études préalables (2013-2015) ont montré la nécessité d'engager un remaniement du PSMV sur un périmètre élargi. Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, approuvé en 1980, n'a pas été modifié depuis 1994. Il se révèle aujourd'hui obsolète au regard des évolutions urbaines et des enjeux de la ville du XXIème siècle mais également au regard des textes législatifs. En l'attente de l'approbation du PSMV révisé (horizon 2023), une modification du document actuel a été engagée. Sans porter atteinte à l'économie générale du PSMV, l'objectif est de répondre à court terme à certaines problématiques ciblées identifiées par les études préalables, dans les domaines de la mixité sociale et fonctionnelle, du stationnement, de la résorption de la vacance et du traitement des voies, afin notamment de mettre le PSMV en cohérence avec le PLUI. A ce titre, la révision en cours du PLU intercommunal offre l'occasion de s'appuyer sur le contenu des travaux réalisés pour le PLUI2 pour la modification du règlement du PSMV.

18/368 Adopté à la majorité

Saint-Sauveur - Déconstruction d'une partie de la halle A - Transfert de maîtrise d'ouvrage au profit de la SPL Euralille - Autorisation de signer la convention.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention portant transfert de maîtrise d'ouvrage au profit de la SPL Euralille.

ACTION FONCIÈRE

18/369 Adopté à l'unanimité Institut Pasteur de Lille - Avenant n° 1 au crédit-bail.

Par délibération n° 10/571 du 28 juin 2010, le Conseil Municipal a autorisé la conclusion d'un contrat de crédit-bail immobilier entre l'Institut Pasteur de Lille et la Ville. L'Institut Pasteur envisage la réalisation de travaux sur les bâtiments figurant dans le périmètre du crédit-bail, soit la réhabilitation totale du bâtiment "Camille Guérin" (L) et du bâtiment K, et la démolition des bâtiments "Charles Gernez Rieux" (M) et Y, afin d'y construire un immeuble de bureaux destinés à être loués. Afin de permettre ces aménagements, il est nécessaire de modifier, par voie d'avenant n° 1, l'article 14-3 du contrat de crédit-bail. Les conditions financières et la durée du contrat demeurent inchangées. La Ville et l'Institut Pasteur sont également convenus de modifier l'assiette foncière du crédit-bail immobilier et d'y intégrer en totalité le bâtiment "Guy Debeyre" (T), dont l'emprise empiétait partiellement sur une propriété de la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 au contrat de crédit-bail avec l'Institut Pasteur de Lille prévoyant ces modifications.

18/370 Adopté à l'unanimité

ZAC Rives de la Haute Deûle - Lot BB2 Aubrun - Rétrocession d'espaces et d'équipements publics.

Dans le cadre de son opération d'aménagement visant à la création de près de 220 logements, l'opérateur Dubois Promotion a pris en charge la réalisation d'espaces destinés à être rétrocédés aux collectivités territoriales (2 jardins et une noue paysagère). La rétrocession doit avoir lieu à titre gratuit. Les travaux étant achevés, il convient d'organiser la rétrocession des espaces publics au profit de la Ville de Lille. Le jardin des cultures doit être rétrocédé dans un premier temps. La rétrocession du jardin des enfants et de la noue paysagère interviendra dans un second temps.

18/371 Adopté à la majorité

Quartier du Centre - Saint-So Bazaar - Acquisition de parties d'une parcelle auprès de la Métropole Européenne de Lille.

Le Saint-So Bazaar accueillera un village d'espaces modulaires de co-working, de fabrication et de design ouvert aux nouvelles manières de produire et de vendre. Des espaces de déambulation et de démonstration permettront des interactions avec le public. Le projet sera réalisé dans la partie de la halle B mitoyenne de l'espace culturel. Une promesse de bail emphytéotique a été signée le 12 février 2018. Depuis, il est apparu que deux éléments constituant 98 m² et devant figurer dans le bail emphytéotique administratif, appartenaient à la Métropole Européenne de Lille. La Ville de Lille devant être propriétaire du foncier afin de contracter le bail emphytéotique administratif, il est proposé l'acquisition du foncier MEL en question.

18/372 Adopté à l'unanimité

Quartier de Fives - ZAC FCB - Acquisition par la Ville de Lille de la halle F6 à la **SORELI - Modification du montant d'acquisition.**

Le Conseil Municipal a donné son accord, le 8 décembre 2017, pour l'acquisition d'une partie de la halle F6 pour un montant de 363.260 €HT, soit 2 050 m² de SDP de projet. Or, le projet ne porte finalement que sur 1 777 m² de SDP, ce qui entraîne une diminution du prix d'acquisition. Le prix est donc fixé à 314.884.40 €HT.

18/373 Adopté à l'unanimité

Quartier de Fives - ZAC FCB - Passage à bail à construction de la halle F6 -Ajustement du montant loyer annuel.

Par délibération du 8 décembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé la Ville à signer un bail à construction avec la SORELI pour la construction d'un food court et d'une cuisine commune. Le montant du bail à construction avait alors été fixé 15.793.91€HT par an. La surface nécessaire au développement du projet étant moins importante que prévu, le prix d'acquisition a été revu à la baisse. Par conséquent, le montant du loyer sera inférieur à celui prévu initialement et passe à 13.690.63 €HT par an.

18/374 Adopté à

Quartier de Fives - ZAC FCB - Constitution de servitudes au profit de la halle F6-B.

l'unanimité Il s'agit d'instituer, au profit de la halle F6-B, une servitude d'appui, de support et de soutien sur le poteau existant situé en limite séparative entre les halles F6-A et F6-B. Cette servitude est instituée en vue de la commercialisation future de la halle F6-B par la SORELI et pour permettre le bon entretien des éléments de celle-ci.

18/375 Adopté à l'unanimité

Quartier de Lille-Sud - Parcelles sises 1 à 5 rue Baudin - Déclassement du domaine public communal.

Le groupe Edouard Denis, propriétaire de parcelles rues de Marquillies, Rouzé et Balzac correspondant aux emprises anciennement occupées par Intermarché et Rexel, projette d'y réaliser un programme de construction de logements et de locaux d'activités et de commerces. Dans ce cadre, le promoteur va réaliser une voie nouvelle prolongeant les rues Simons et Baudin jusqu'à la rue Emile Rouzé qui permettra de desservir le hall d'entrée d'un immeuble et l'entrée des parkings souterrains. Cette nouvelle voie sera réalisée en majeure partie sur des emprises appartenant au promoteur. Cependant, une partie de celle-ci sera créée sur des parcelles appartenant à la Ville de Lille. Il s'agit des parcelles sises 1 à 5 rue Baudin cadastrées DR 130, 409 et 410 pour 327 m², lesquelles doivent donc être cédées au promoteur. Ces emprises ont été aménagées en parking mises un temps à disposition de l'Union Commerciale du Faubourg des Postes mais dont l'utilisation est aujourd'hui ouverte à tous. Elles appartiennent donc au domaine public de la Ville. Leur cession doit être précédée de leur désaffectation et de leur déclassement du domaine public communal. Ayant été désaffectées, il convient que le Conseil Municipal décide expressément le déclassement de ces parcelles.

18/376 majorité

Quartier de Lille-Sud - Parcelle sise rue de Marquillies - Vente au profit de la société Adopté à la PATHE CINE 31.

> La Ville de Lille est propriétaire d'une emprise de terrain sise à Lille, rue de Marquillies, cadastrée section IN 76 d'une surface totale de 53 440 m². Cette emprise, actuellement en nature de friche, est située derrière l'hôtel de police et la Halle de Glisse. La société PATHE CINE 31 a fait connaître à la Commune son souhait d'acquérir une partie de celle-ci, partie située juste à l'arrière du « green », pour une surface d'environ 12 000 m² en vue d'y installer un complexe cinématographique. La vente se réaliserait au prix de 180 €HT/m², TVA en sus, conforme à l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat.

18/377 Adopté à l'unanimité

Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin - Transfert du domaine public métropolitain au domaine public communal du jardin de poche rue Eugène Jacquet.

La Métropole Européenne de Lille a mis à disposition de la Ville de Lille trois terrains rue Eugène Jacquet afin d'y réaliser un jardin de poche qui a vu le jour l'année suivante. Ce site qualitatif est destiné à des occupations futures dans le cadre des appels à projets « Permis de végétaliser » qui permettront à un groupe d'habitants d'investir le lieu afin d'entretenir et de maintenir la végétalisation, en lien avec les structures du quartier. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la proposition de la MEL sur le transfert de de domaine public communal des parties de parcelles composant ce jardin.

HABITAT DURABLE

18/378 Adopté à l'unanimité

Prime Habitat - Octroi de primes municipales : rénovation de l'habitat, développement durable et ravalement de façades.

La Ville de Lille s'engage auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat grâce à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées, proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable.

18/379 Adopté à l'unanimité

Maison de l'Habitat Durable - Avenant n° 3 à la convention cadre de partenariat entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville.

La Maison de l'Habitat Durable, bien qu'inscrite dans le territoire lillois, est la tête de réseau en matière d'habitat durable sur le territoire métropolitain dans toutes ses composantes (énergie, santé, confort et qualité du logement, environnement, solidarité). Le partenariat sur le projet de la Maison de l'Habitat Durable entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville est régi par une convention cadre en date du 15 juillet 2013, qui arrive à échéance le 15 juillet 2018. La Ville de Lille et la MEL souhaitant établir une évaluation complète du partenariat avant d'en revoir les modalités, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 3 à cette convention cadre de partenariat portant prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2018.

18/380 Adopté à

Habitat - Charte du réseau des maisons de l'habitat.

l'unanimité De nombreuses maisons de l'habitat/logement existent sur le plan national mais elles ne sont pas liées. Un réseau des maisons de l'habitat va être créé. Ce réseau permettra de fournir à chacun de ses membres les ressources (savoir, expertise, informations, relations, pistes de financement, etc.) nécessaires pour agir au quotidien, aussi bien pour la gestion des aléas que pour la mise en place de projets innovants. La Ville de Lille, avec la Maison de l'Habitat durable, a l'opportunité de pouvoir adhérer à ce réseau. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la charte du réseau des maisons de l'habitat.

18/381 Le Conseil **Municipal** prend acte

Mise en place des nouveaux dispositifs issus de la loi ALUR : l'Autorisation Préalable aux travaux concourant à la Division de logements - Information au Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la mise en place, en accord avec la Métropole Européenne de Lille, à titre expérimental pour 2 ans, de l'Autorisation Préalable aux travaux concourant à la Division de logements sur l'ensemble du territoire de Lille, Lomme, Hellemmes.

QUALITÉ ET INNOVATION DANS L'HABITAT

18/382 Adopté à l'unanimité

Aides financières à la production de logements en accession sociale et maîtrisée à la propriété - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et des opérateurs.

La Ville de Lille accompagne, pour le mandat en cours, la production de 10 000 logements neufs, dont 1 250 en accession aidée à la propriété. 86 logements de ce type sont programmés dans l'opération Art Monia réalisée conjointement par Marignan et Icade sur le site sis 143 rue de Wazemmes dans le quartier de Wazemmes. Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une aide à l'opérateur pour la réalisation de cette opération de production de logements en accession aidée à la propriété à hauteur de 200.000 €

Rapporteur: Mélissa MENET

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

18/383 Adopté à l'unanimité

Dispositif de lutte contre l'indécence des logements - Avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de financement entre la CAF du Nord et la Ville.

La Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Nord ont signé, le 12 décembre 2016, une convention d'objectifs et de financement pour lutter contre l'indécence des logements à Lille, Lomme et Hellemmes. Cette convention prévoit le contrôle par les inspecteurs de salubrité des logements ouvrant droit à l'aide au logement occupés par un public cible, des logements faisant l'objet d'un signalement à la CAF et des logements indécents dont le propriétaire a déclaré avoir réalisé les travaux. Chaque contrôle est financé 50 € par la CAF. En 2017, 418 logements ont été contrôlés, dont 43 ont été déclarés indécents. La CAF du Nord souhaite poursuivre le partenariat en 2018. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 à la convention du 12 décembre 2016 portant prorogation du dispositif, dans les mêmes conditions, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

18/384 Le Conseil Municipal prend acte

Mise en place des nouveaux dispositifs issus de la loi ALUR : la Déclaration de Mise en Location - Information du Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la mise en place, en accord avec la Métropole Européenne de Lille, à titre expérimental pour 2 ans, de la Déclaration de Mise en Location sur les 3 quartiers lillois de Fives, Moulins et Wazemmes, pour toutes les nouvelles mises en location du parc locatif privé ancien (construit avant 1948).

RÉNOVATION DES QUARTIERS ANCIENS

18/385 Adopté à l'unanimité

ANRU Lille Quartiers Anciens - Avenant n° 4 à la convention tripartite entre la Métropole Européenne de Lille, la Fabrique des quartiers SPLA et la Ville.

Une convention financière tripartite (MEL, Ville, Fabrique des Quartiers) définit les modalités de paiement des subventions à la Fabrique des Quartiers dans le cadre du projet de rénovation urbaine Lille Quartiers Anciens. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 4 à cette convention tripartite, qui fait suite à l'optimisation du bilan et à la remise d'ouvrages, et qui ne modifie ni la participation globale de la Ville de Lille, ni l'échéancier des paiements.

18/386 Adopté à l'unanimité

Programme métropolitain de requalification des quartiers anciens dégradés (PMRQAD) - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle PMRQAD.

Par délibération n° 11/411 du 23 mai 2011, le Conseil Municipal a approuvé la convention pluriannuelle conclue, notamment, avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) relative au programme métropolitain de requalification des quartiers anciens dégradés (PMRQAD) et son plan de financement. La convention PMRQAD a été signée le 10 février 2012. Un premier avenant à la convention a été signé le 18 juin 2014. Certains éléments restaient cependant à préciser à la demande de l'ANRU et des évolutions nécessitent un deuxième avenant à la convention. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle PMRQAD.

Rapporteur: Magalie HERLEM

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

18/387 Subventions destinées aux associations en matière de lutte contre les exclusions.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille a souhaité s'engager de manière prioritaire en faveur des Lillois les plus fragiles en leur offrant un accompagnement qui vise l'accès aux droits et favorise leur inclusion sociale. A ce titre, la Ville de Lille travaille avec des associations pour apporter des solutions concrètes : se nourrir, se loger, accéder aux soins, être accompagné dans ses démarches. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 12.200 €

18/388 Adopté à l'unanimité Quartier de Wazemmes - Mise à disposition partielle du site Sainte-Colombe sis 217 rue Postes - Fixation du loyer.

L'association des "Restos du Cœur" occupe, durant la saison hivernale, une partie des locaux appartenant à la Ville située 217 rue des Postes à Lille pour distribuer des colis alimentaires. Une seconde activité, la distribution de repas chauds, a été ajoutée. Il y a lieu de fixer un tarif annuel d'occupation des locaux.

VIE ASSOCIATIVE

18/389 Vie associative - Aide au démarrage - Subventions à plusieurs associations.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à plusieurs

associations, pour un montant total de 4.000 €

Rapporteur: Latifa LABBAS

PROJET « LILLE VILLE DE LA SOLIDARITÉ »

18/390 Adopté à l'unanimité Echange interculturel et solidaire - Participation au Festival Blouza - Subvention au Centre social Lazare Garreau.

Le Centre social Lazare Garreau organise un échange interculturel et solidaire avec l'Association Orientale pour le Développement basée à Oujda autour de l'accès à la mode, en participant au Festival Blouza. Des créateurs lillois présenteront des tenues lors de cet évènement. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 5.500 €